

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 25 mai 2023 à 9 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

A-23-05-37

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-05-38

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-05-39

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 mai 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-05-40

ENTENTE DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE 2023

CONSIDÉRANT que la convention entre l'agglomération de Mont-Laurier et la Corporation du parc régional de la Montagne du Diable s'est terminée le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'apport de cette infrastructure dans le développement d'un mode de vie actif pour nos citoyens et ceux de l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde l'agglomération de Mont-Laurier à soutenir financièrement la Corporation du parc régional de la Montagne du Diable;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à la gestion du parc régional de la Montagne du Diable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-05-41

CRÉATION DU PROJET R23-521-A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-11 de l'Agglomération de Mont-Laurier et ses amendements constituant un fonds de roulement de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'équipements de désincarcération à batterie pour le Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 61 042,88 \$ à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Mont-Laurier pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition d'équipements de désincarcération à batterie pour le Service de la sécurité incendie, au montant de 66 849,92 \$, la différence de 5 807,04 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2024 à 2028 inclusivement, par versements de 12 208,56 \$ la 1^{re} année et de 12 208,58 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 61 042,88 \$ soit effectué du fonds de roulement de l'Agglomération à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R23-521-A.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-05-42

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIE POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées dans le cadre d'un appel d'offres simplifié pour l'acquisition d'équipements de désincarcération à batterie pour le Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Boivin & Gauvin inc.;
- L'Arsenal;
- Code4;

CONSIDÉRANT que chacune des entreprises a pu faire une présentation des outils proposés au Comité formé d'employés du service concerné;

CONSIDÉRANT que les critères évalués afin d'octroyer le contrat étaient les suivants :

- L'ergonomie des outils;
- Les modes de vitesse;
- La fonction de charge de la batterie;
- Le logiciel de diagnostic en cas de problème;
- L'accessibilité de la poignée de commande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Boivin & Gauvin inc. le contrat pour l'acquisition d'équipements de désincarcération à batterie pour le Service de la sécurité incendie, au prix de 60 971,90 \$ plus les taxes applicables.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au projet R23-521-A.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE..

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-05-43

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire